

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Le 6 juin 2011

À une séance ordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet, Ghyslaine L. Lortie et Lyse Gingras et messieurs Robert Pilote et Léopold Michel, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Laurent Habel, maire suppléant. Monsieur Germain Tremblay, maire, était absent avec motivation.

Rés. 11-177
Procès-verbal
du 02-05-11

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 2 mai 2011, tel que rédigé.

Rés. 11-178
Comptes du
mois

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de mai 2011, au montant de 112 292.81 \$, tels que présentés au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Rés. 11-179
Compte régl.
#09-580

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de mai 2011 du règlement #09-580, au montant total de 1 368.68 \$, tels que présentés au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Rés. 11-180
Congrès
FQM

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux inscrivent messieurs Germain Tremblay, maire, Robert Pilote, conseiller et mesdames Lyse Gingras et Ghyslaine L. Lortie, conseillères au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) qui se tiendra du 29 septembre au 1^{er} octobre 2011 à Québec.

Hébergement
congrès

Il est proposé par monsieur Laurent Habel que le conseil municipal réserve une chambre à l'hôtel pour le maire M. Germain Tremblay, pour la durée du congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

Cette proposition n'étant pas appuyée, elle est rejetée.

Rés. 11-181
729, rang
St-Nicolas

Attendu que le propriétaire du 729, rang St-Nicolas souhaite récupérer la partie du lot 229-P appartenant à sa famille qui a été expropriée par le gouvernement provincial, il y a une quarantaine d'années;

Attendu que la municipalité a exprimé son intérêt au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en vertu de la résolution 07-227 pour que ce lot lui soit cédé;

Attendu que le lot 229-P permet à la municipalité d'avoir accès à un secteur, dont les dépôts meubles ont les mêmes caractéristiques géologiques que l'aire d'alimentation des puits du rang St-Nicolas;

Attendu que ces dépôts meubles sont composés de sable, gravier et cailloux d'origine fluviale et qu'ils représentent des conditions hydro géologiques optimales pour l'exploitation de futurs puits.

Attendu que les cartes des dépôts meubles accompagnant les rapports des hydro géologiques (Mission HGE) pour l'aménagement des puits du rang St-Nicolas démontrent que les dépôts meubles décrits ci-dessus s'extensionnent jusqu'au pied des



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Versants montagneux, et cela, à partir du Lac Trois-Castors en direction du rang St-Julien;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux réitérent leurs intérêts à ce que le gouvernement du Québec lui cède la partie du lot 229-P du cadastre officiel de la Paroisse de St-Ferréol, que ce dernier lui a déjà offert.

Rés. 11-182
Proclamation
des journées
de la culture

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges et de la qualité de vie de ses citoyens;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

Attendu que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

En conséquence :

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux proclament Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Rés. 11-183
Modification
de la hauteur
maximale
permise dans
la zone
CR/A-2

Attendu la demande de modification au zonage déposée par le promoteur du développement des rues de la Ferréolaise et de la Buissonnière afin de diminuer la hauteur permise pour les résidences à 8,5 mètres;

Attendu que le promoteur nous demande une nouvelle modification, soit d'autoriser les résidences unifamiliales isolées à 9,5 mètres maximum de hauteur et les résidences unifamiliales jumelées à 8,5 mètres maximum de hauteur;

Attendu qu'il n'est pas approprié d'avoir deux hauteurs différentes dans une même zone;

Attendu qu'une résidence unifamiliale pourrait se construire entre deux jumelées et n'aurait pas la même hauteur;

En conséquence :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

No de résolution
ou annotation

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de rejeter la demande de modification pour la hauteur des résidences dans la zone CR/A-2 et de conserver la hauteur actuelle à 9,5 mètres.

Rés. 11-184
Garage
municipal

Attendu qu'Onico architecture est venu présenté les nouvelles esquisses pour le garage municipal;

Attendu que les membres du conseil municipal avaient été invités à cette présentation;

Attendu que les esquisses correspondent aux attentes du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accueillir favorablement les esquisses présentées pour le garage municipal.

Rés. 11-185
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

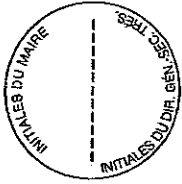
Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 24 mai 2011, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent un permis de construction pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Recommandation du CCU</u>
80 rue de la Butte	Agrandissement	Rés. 11-78
182 rue Notre-Dame	Agrandissement et rénovation extérieure	Rés. 11-79
1931 avenue Royale	Entrepôt	Rés. 11-80
2663 avenue Royale	Garage détaché	Rés. 11-81
70 rue des Jardins	Remplacement d'une fenêtre	Rés. 11-82
297 rue Soumande	Remplacement revêtement extérieur	Rés. 11-83
23 rue de la Ferréolaise	portes et fenêtres	
39 rue des Galets	Unifamiliale isolée	Rés. 11-84
88 rue de la Butte	Unifamiliale isolée	Rés. 11-86
115 rue de Coubertin	Agrandissement	Rés. 11-87
2059 avenue Royale	Unifamiliale isolée	Rés. 11-88
30 rue de Calgary	Garage détaché	Rés. 11-89
75 et 77 rue des Lupins	Unifamiliale isolée	Rés. 11-91
	Unifamiliale jumelée	Rés. 11-92



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Rés. 11-186
Permis PIIA
40 de Nagano

Attendu la demande de modification des couleurs de la construction en cours au 40 rue de Nagano;

Attendu la résolution 10-370 acceptant la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 40 rue de Nagano;

Attendu que le revêtement en déclin de bois sera de couleur Cabot Cape Cod Gray et que les moulures et encadrements seront de couleur translucide Cabot brun muskoka;

Attendu que la zone RA/BB-1 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que la demande rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de modification des couleurs de la construction en cours au 40 rue de Nagano.

Rés. 11-187
Permis PIIA
105 de l'Ile

Attendu la demande de modification au permis de rénovation du 105 rue de l'Ile;

Attendu que le propriétaire désire prolonger la toiture au dessus du balcon situé en cour arrière, soit sur une profondeur de 2,1 mètres;

Attendu que la zone RA/A-2 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que la demande rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande modification au permis de rénovation du 105 rue de l'Ile visant à prolonger la toiture au dessus du balcon situé en cour arrière, soit sur une profondeur de 2,1 mètres.

Rés. 11-188
Non-respect
des plans
soumis au
PIIA 84 des
Carouges

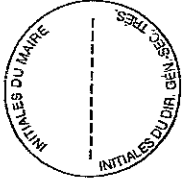
Attendu que lors d'une inspection il a été constaté que la construction d'un patio fermé en cour latérale droite au 84 des Carouges ne respecte pas les plans déposés pour la demande de permis;

Attendu que les plans présentent un revêtement en planches de bois posées à la verticale;

Attendu qu'en réel, le revêtement extérieur est en planches de bois posées à l'horizontale;

Attendu que le comité est d'avis que la demande rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA;

En conséquence :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la modification apportée à la construction d'un patio fermé en cour latérale droite au 84 rue des Carouges.

Rés. 11-189
Blocs de
béton
stationnement
du Mont-Ste-
Anne

Attendu que des discussions ont eu lieu entre la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges et le Mont-Ste-Anne afin de remplacer les blocs de béton en bordure du boulevard les Neiges et à l'entrée du stationnement P-3;

Attendu que le Mont-Ste-Anne propose de remplacer les blocs de béton par de grosses roches naturelles dans la continuité du design architectural réalisé à la montagne depuis quelques années;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme croit que les roches seraient une solution intéressante seulement si elles sont intégrées à un aménagement paysager;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation de refuser la proposition du Mont-Ste-Anne de remplacer les blocs de béton par de grosses roches naturelles.

Rés. 11-190
Adoption du
règlement
#11-611

Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #11-611 modifiant le règlement numéro 88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges visant à modifier diverses dispositions. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Rés. 11-191
Adoption du
règlement
#11-614

Il est proposé par madame Lyse Gingras, appuyé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #11-614 modifiant le règlement numéro 00-405 concernant les nuisances et applicable par la Sécurité du Québec, pour s'assurer de l'entretien et du nettoyage des rues et autres terrains publics. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Rés. 11-192
Adoption du
règlement
#11-615

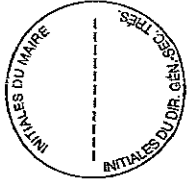
Il est proposé par madame Monique Goulet, appuyé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #11-615 modifiant le règlement 135 concernant la création d'un fonds de roulement afin d'augmenter le fonds de roulement de 440 000 \$ à 540 000 \$. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Rés. 11-193
Retrait du
règlement
#11-616

Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux retirent le règlement #11-616 modifiant le règlement numéro 88-185 intitulé « Règlement de lotissement » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges visant à diminuer la largeur des terrains pour les commerces dans la zone CD1.

Pour : Mesdames Ghyslaine L. Lortie, Lyse Gingras et messieurs Robert Pilote
 et Laurent Habel

Contre : Madame Monique Goulet et monsieur Léopold Michel



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Avis de
motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Robert Pilote, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement modifiant le règlement #05-498 sur les PIIA. Une dispense de lecture est demandée.

Explications
et consulta-
tion déroga-
tion mineure
149 rue des
Myrtilles

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, donne des explications sur une demande de dérogation mineure pour autoriser que la galerie du 149 rue des Myrtilles soit à moins de 2 mètres de la ligne latérale. 48 personnes étaient présentes et aucune n'a exprimé le souhait de se prononcer.

Rés. 11-194
Dérogation
mineure 149
des Myrtilles

Attendu la demande de dérogation mineure ayant pour effet d'autoriser qu'un balcon soit situé à 1,63 mètre de la limite latérale alors que le règlement exige une distance minimale de 2 mètres;

Attendu que sur le plan d'implantation déposé avec la demande de permis, la distance qui apparaît entre le balcon et la limite latérale est de 1,63 mètre;

Attendu que la résidence a été construite par les Habitations Boivin en 1991;

Attendu que la demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la demande de dérogation mineure ayant pour effet d'autoriser qu'un balcon soit situé à 1,63 mètre de la limite latérale alors que le règlement exige une distance minimale de 2 mètres considérant que le bâtiment secondaire sera démoli.

Rés. 11-195
Demande
subvention
dans le cadre
du program-
me TECQ

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que la municipalité s'engage :

- à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Rés. 11-196
Emprunt temporaire régl.
#11-609

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux effectuent, auprès du Centre financier aux entreprises, un emprunt temporaire pour financer les travaux exécutés en vertu du règlement #11-609 décrétant des travaux de réfection de voirie de l'avenue Royale entre le 4977 et le 5102 et prévoyant l'emprunt de 170 000 \$ pour en acquitter le coût. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin est autorisé à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Rés. 11-197
Contrat acquisition de mobiliers de bureau

Attendu que la municipalité est allée sur invitation pour l'acquisition de mobiliers de bureau pour la reconfiguration des postes de travail.

Attendu que les soumissions suivantes ont été reçues :

- Mobilier de bureau MBH	19 743.66 \$
- MAB, profil	20 401.69 \$

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux :

- accordent le contrat pour la reconfiguration des postes de travail au plus bas soumissionnaire Mobilier de bureau MBH, pour un montant de 19 743.66 \$;
- qu'un montant de 20 000 \$ soit pris à même le fonds de roulement pour défrayer cette acquisition et les autres coûts que la municipalité aura à défrayer pour la reconfiguration du secrétariat. Ce montant sera remboursé sur 5 ans.

Rés. 11-198
Offre d'emploi journalier temporaire

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux affichent sur le territoire la municipalité une offre d'emploi pour l'engagement d'un journalier temporaire sur les sites de la municipalité et d'Emploi Québec, dans le Journal L'Autre-Voix, à la Télé Communautaire D'ici et qu'elle soit distribuée par la poste sur le territoire de la municipalité.

Rés. 11-199
Politique Prévention et intervention violence et

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent la Politique de prévention et d'intervention en matière de violence et d'abus sexuel, datée de mars 2011 et préparé par le Service des loisirs.



No de résolution
ou annotation

abus sexuel

Rés. 11-200
Comité
d'embellisse-
ment
paysager

Rés. 11-201
Maire
suppléant
période du 1^{er}
juillet au 31
décembre
2011

Rés. 11-202
Transfert
budgétaire

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux forment un comité d'embellissement paysager formé des personnes suivantes :

- Suzanne Demers (présidente et secrétaire)
- Monique Duclos
- Danielle Dumaine
- Joëlle Rondeau
- André Vermette
- Ghyslaine L. Lortie (représentante du conseil municipal)
- Chantale Richard (personne-ressource)

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu les conseillers municipaux désignent madame Monique Goulet pour agir comme maire suppléant pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011.

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux affectent un montant de 24 230 \$ à partir du surplus cumulé non affecté au surplus cumulé affecté et effectuent des transferts budgétaires à partir des comptes suivants :

02.19000.423	Assurance responsabilité	5.00 \$
02.70230.422	Assurance incendie (biblio)	149.00 \$

pour couvrir les dépenses effectuées à partir des comptes suivants :

02.13000.413	Comptabilité et vérification	19 311.50 \$
02.13000.423	Responsabilité civile	552.00 \$
02.13000.494	Cotisation, association et abonnement	135.70 \$
02.13000.640	Pièces et accessoires	329.00 \$
02.22000.429	Assurances pompiers volontaires	2.00 \$
02.32000.643	Formation	977.00 \$
02.32000.455	Outils	1 599.25 \$
02.41500.331	Téléphone	895.35 \$
02.61000.414	Administration et informatique	507.45 \$
02.61000.494	Association et abonnement	74.75 \$

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux retiennent la firme de laboratoire Qualitas pour le contrôle des matériaux sur les travaux prévus en 2011.

Attendu que la municipalité a demandé des prix pour l'aménagement de base de béton des installations prévus dans le parc situé sur le terrain de la Fabrique;

Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

Rés. 11-203
Firme de
laboratoire

Rés. 11-204
Parc
Mestachibo
(bases de
béton)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Les Fondations du Québec
Construction Hydrospec inc.
métalliques)

14 320 \$ + taxes (avec armatures de tige de fer)
12 100 \$ + taxes (avec armatures de treillis
métalliques)

Attendu que le plus bas soumissionnaire n'est pas disponible à réaliser les travaux dans les échéanciers prévus, et que sa soumission prévoit une armature en treillis métalliques;

Attendu que les installations requérant les aménagements de béton sont à l'extérieur et sont donc sujettes aux écarts de température;

Attendu que des dalles de béton renforcées avec des armatures de fer résisteront mieux au gel et au dégel;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent le contrat aux Fondations du Québec inc. pour l'aménagement des bases de béton du parc situé sur le terrain de la Fabrique pour un montant de 14 320 \$.

Rés. 11-205
Étude
d'impact de
bruit du
chenil

Attendu que la municipalité a reçu deux propositions pour la réalisation d'une étude d'impact sur le climat sonore relatif à l'aménagement du chenil de la compagnie Les Secrets Nordiques;

Attendu que les propositions se détaillent somme suit :

	Dessau	Accoustec
Étape	1 975 \$	2 510 \$
Étape 2	2 250 \$	À préciser
Étape 3	1 350 \$	1 560 \$

Attendu qu'Accoustec n'a pas soumis de prix pour l'étape 2 de l'étude;

Attendu que pour les étapes 1 et 3, la proposition de Dessau est moins dispendieuse;

Attendu que les Secrets Nordiques ont été informés des soumissions et qu'ils acceptent de rembourser à la municipalité les coûts engagés pour cette étude;

En conséquence :

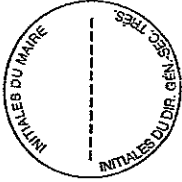
Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent le contrat pour l'étude d'impact à Dessau.

Attendu que lors de la séance du 07-12-2009, les conseillers municipaux ont adopté la résolution no 09-489 « Responsabilités des membres du conseil municipal »;

Attendu que le rapport relatif à l'évaluation organisationnelle menée par Raymond Chabot Grant Thornton recommande de revoir la constitution des comités municipaux, de définir des objectifs clairs et d'instaurer des mécanismes de reddition de comptes pour les comités municipaux;

Rés. 11-206
Abolitions
des comités
municipaux

Attendu que les membres du conseil veulent que soient clairement départagées les responsabilités du politique de celles de l'administratif, le maire exerçant le leadership du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

côté politique et le directeur général l'exerçant du côté de la fonction publique municipale ;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux :

- Abolissent les comités suivants : Comité du Lac des Trois Castors, Gestion du personnel et relations de travail, Mieux consommer Hydro Québec, Vérification des comptes, Bâtiments, Motoneige, Informatique-Internet, Revitalisation du village, Service incendie, Travaux publics, Développement économique et touristique, Partenaires Agro-tourisme, Relations avec les entrepreneurs incluant réunions de chantier, Relation avec les professionnels;
- Revoient les comités qui sont maintenus en définissant le mandat, les objectifs, la composition et le mécanisme de reddition de comptes pour chacun des comités maintenus;
- Mandatent madame Lyse Gingras à collaborer avec le directeur général pour réviser les comités maintenus;
- Établissent que le calendrier pour la réalisation de ce travail soit de juin 2011 à juin 2012 le tout en conformité avec l'item no 11 du plan d'action détaillé préparé par RCGT.

Rés. 11-207
Facture Lac
des Trois-
Castors

Attendu que l'Association des propriétaires du Domaine du Lac des Trois-Castors inc. a soumis une facture de 1 200 \$ (60 hrs X 20 \$/h.) pour des travaux réalisés par les membres de l'Association durant les mois de décembre 2010 à mai 2011;

Attendu que les travaux réalisés consistent à de l'entretien de la prise d'eau et à des travaux d'abaissement du Lac Plante pour lesquels la municipalité perçoit un tarif de compensation en vertu du règlement #96-357;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement de la facture de 1 200 \$, datée du 2 juin 2011, à l'Association des propriétaires du Domaine du Lac des Trois-Castors inc., à partir des sommes perçues en vertu du règlement #06-357.

Rés. 11-208
Salaire non
syndiqués

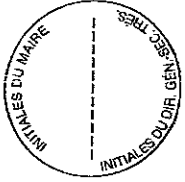
Attendu que la municipalité a soumis une offre pour le renouvellement de la convention collective au Syndicat des employés municipaux de la Côte-de-Beaupré (CSN);

Attendu que l'offre prévoit des augmentations de salaire de 2.25 % par année pour 2010, 2011 et 2012 et de 2.75 % par année pour 2013, 2014 et 2015;

Attendu que les contrats de travail des employés non syndiqués prévoient que leur augmentation de salaire qui leur sera consentie sera identique à celles des employés syndiqués;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent aux employés non syndiqués, l'augmentation de salaire offerte aux employés syndiqués et rétroactivement au 1^{er} janvier 2010.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Rés. 11-209

Comité de
vigilance

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux nomment madame Monique Goulet sur le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement et madame Lyse Gingras comme substitut.

Dépôt de
pétition

Madame Florence Beauvent dépose une pétition de 433 noms concernant la problématique de camionnage à St-Ferréol-les-Neiges.

Dépôt de
pétition

Madame Line G. Lachance dépose une pétition de 53 noms pour s'opposer à la présence de 65 chiens au 3987 avenue Royale.

Départ d'une
conseillère

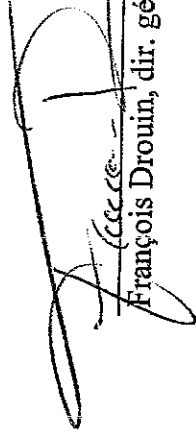
Madame Monique Goulet quitte la séance du conseil municipal à 22 h 19.

Période de
questions

La période de questions débute à 21 h et se termine à 22 h 30.

Levée de la séance à 22 h 30.


Laurent Habel, maire suppléant


François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.

